GUIDE DE LA RENTREE 2020

Vos services périscolaires et extrascolaires



La commune d'Aramon agit

Pour offrir aux petits aramonais, de 3 à 14 ans, des structures d'accueils de qualité



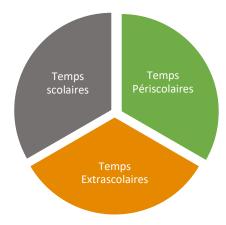
INFOS CORONAVIRUS

Ce guide précise tout le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires avec des ajustements rendus nécessaires par le nettoyage des locaux et l'application de mesures barrières de protection. Certains horaires et le nombre de places disponibles ont été revus afin de proposer un accueil protecteur pour vos enfants.

LES TEMPS CONCERNES

Le temps périscolaire : Il se déroule pendant la période d'école (hors vacances donc), le matin, le midi et le soir, ainsi que le mercredi toute la journée.

Le temps extrascolaire : Il se déroule pendant les vacances scolaires.



Les temps dits « éducatifs »

LES DIFFERENTS SERVICES

Le temps périscolaire : modalités d'accueil

La collectivité propose un ensemble de services au cours de la journée d'école (hors vacances donc), le matin, le midi et le soir, ainsi que le mercredi toute la journée.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MATIN		ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MATIN
École	École	ACCUEIL	École	École
REPAS CANTINE	REPAS CANTINE	LOISIRS	REPAS CANTINE	REPAS CANTINE
École	École	MERCREDI	École	École
ACCUEIL SOIR	ACCUEIL SOIR		ACCUEIL SOIR	ACCUEIL SOIR

ACCUEIL DU MATIN

Dans chaque école

Tous les jours d'école - A partir de 7h30 jusqu'à 8h20

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation compétente à partir de 7h30. Dès 8h20, les enfants sont confiés aux enseignants. Le temps scolaire débute.

REPAS CANTINE

Dans les deux restaurants scolaires

Tous les jours d'école - De 11h30 à 13h20

Il existe deux restaurants scolaires : celui du Village pour l'école maternelle du village et celui des Paluns (pour les autres écoles). Les enfants s'y rendent à pied sous la surveillance des équipes d'animation.

Pour les élèves des écoles élémentaires, les enfants rentrent de façon échelonnée (roulement par classe) et se servent au plateau lors du passage au self. L'aide au repas ainsi que la surveillance sont effectuées par le personnel d'animation.

Pour les élèves des écoles maternelles, les enfants se rendent directement dans la salle de restauration où le repas leur est servi à table, par le personnel de cantine.

En remplacement des repas sans porc, un repas alternatif peut être distribué (avec une autre viande, des œufs ou du poisson), sous réserve d'en avoir informé lors de la période d'inscription.

Dès 13h20, les enfants sont remis aux enseignants.



ACCUEIL DU SOIR

ADAPTATION COVID

Dans chaque école

Tous les jours d'école - De 16h30 à 18h00

Pour les écoles maternelles :

- . De 16h30 à 17h00 : organisation du goûter fourni par la famille.
- . De 17h00 à 18h00 : ateliers et animations diverses
- . Possibilité de départ à toute heure avec un accompagnant habilité par les représentants légaux.

Pour les écoles élémentaires :

• de 16h30 à 17h00 : départ échelonné, possibilité de récupérer les enfants.

Organisation du goûter fourni par la famille

•de 17h00 à 18h00 : portes fermées

Le lundi et jeudi : Accompagnement aux devoirs prévu.

Les enfants participants à des activités associatives peuvent partir en dehors des créneaux prévus sur présentation d'une attestation de l'association.

MERCREDIS

ADAPTATION COVID

Au centre de loisirs Pierre Rame

Période scolaire - De 7h30 à 18h00 enfants de 3* à 14 ans

L'arrivée du matin est de 7h30 à 9h30 et de 11h30 à 12h Le départ de l'après-midi est de 13h30 à 14h et de 16h30 à **18h00**

Les enfants participants à des activités associatives peuvent partir en dehors des créneaux prévus sur présentation d'une attestation de l'association.



EQUIPEMENT DES ENFANTS

Les familles s'engagent à doter leurs enfants des vêtements adaptés au temps et aux saisons (bottes de pluie, imperméable, casquette, etc.) de préférence marqué au nom de l'enfant. Des rechanges peuvent être prévus, surtout pour les plus jeunes.

Le temps extrascolaire : modalités d'accueil

VACANCES

ADAPTATION COVID

Au centre de loisirs Pierre Ramel

Vacances scolaires De 7h30 à 18h00 | Enfants de 3* à 14 ans

L'arrivée du matin est de 7h30 à 9h30 et de 11h30 à 12h00 Le départ de l'après-midi est de 13h30 à 14h et de 16h30 à **18h00**

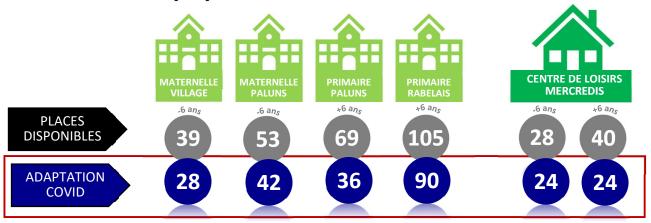
Les enfants participants à des activités associatives peuvent partir en dehors des créneaux prévus sur présentation d'une attestation de l'association.



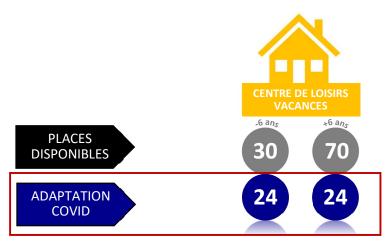
* LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PEUVENT ETRE ACCUEILLIS SOUS RÉSERVE QU'ILS SOIENT INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS.

LES PLACES SONT LIMITEES

Pour les temps périscolaires



Pour les temps extrascolaires





LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES







DOSSIER COMPLET | 5 JOURS AVANT* | PAIEMENT OBLIGATOIRE

* Exceptionnellement pour cette rentrée, le délai est réduit à 5 jours au lieu de 10.

Dossier:

Votre dossier d'inscription rempli et signé

Votre numéro CAF ou MSA Vos Aides aux Temps Libres (si vous en bénéficiez)

Photocopie des vaccinations à jour

Attestation d'assurance pour les activités périscolaires et extrascolaire (Attention, l'assurance scolaire ne prend pas toujours en charge ces activités)

Inscriptions:

En ligne depuis votre page « famille »

> En cas de première connexion, contactez la mairie.

En mairie, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Nouvelle permanence :
OUVERTURE JUSQU'À 18H30 TOUS LES MARDIS

Paiement:

<u>Cantine</u>: Espèces, chèques, carte

bancaire.

<u>Autres services</u>: Espèces, chèques, carte bancaire, CESU et ANCV.

Contacts:

MAIRIE pour les modalités d'inscriptions : cdl@aramon.fr | 04 66 57 38 00 | depuis la page famille

CENTRE DE LOISIRS pour l'accueil et l'animation : clsh@aramon.fr | 04 66 57 17 28 | 06 07 47 95 67



INFORMATIONS UTILES

Absences:

Il est demandé aux familles de **prévenir la mairie le matin même de l'absence de l'enfant. En cas d'absence pour maladie** d'au moins 2 jours calendaires consécutifs, une attestation sur l'honneur des parents sera demandée. À défaut, le crédit des repas pour lesquels l'enfant a été absent ne sera pas reporté. En cas d'absence non signalée, un avertissement sera adressé par la mairie.

En cas de récidive, la mairie, se réserve le droit de suspendre momentanément ou définitivement l'accès aux services. 15 € seront facturés à la famille.

Question santé:

Les enfants souffrant d'une pathologie particulière ou d'allergies alimentaires ne pourront être accueillis qu'après signature d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** conclu en présence d'un représentant de la collectivité.

La collectivité n'accueillera l'enfant que si elle estime être en mesure de pouvoir assurer sa sécurité en effectuant les gestes nécessaires à la pathologie ou au trouble.

En cas de prescription médicale particulière, les familles devront impérativement fournir les médicaments avec l'ordonnance. Sans cette dernière, la famille viendra donner le traitement directement.

Pour les allergies nécessitant un régime alimentaire spécifique, il est demandé aux familles de fournir les repas de leur enfant (en glacière, dans le respect de la chaîne du froid). L'inscription devra se faire exclusivement en mairie.

Les horaires:

Les équipes d'animation sont responsables des enfants jusqu'aux horaires indiqués dans ce règlement.

En cas de retard, les familles doivent prévenir en appelant l'établissement et faire appel en priorité aux personnes autorisées à récupérer leur enfant.

Tout retard non prévenu sera acté par un avertissement.

En cas de renouvellement, 15 € seront facturés à la famille et la commune se réservera le droit de suspendre momentanément ou définitivement l'accès aux services périscolaires et extrascolaires.

LESTARIFS

Afin de s'ajuster au plus près des revenus des familles, la grille tarifaire des services proposés est basée sur le quotient familial de la CAF.

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Moins de 485€ de 486€ à 745€ Au-delà de 746€

0.92€ 1.02€ 1.22€

REPAS

Moins de 485€ de 486€ à 745€ Au-delà de 746€

3.05€ 3.25€ 3.35€

CENTRES DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES)

Moins de 485€ de 486€ à 745€ de 746€ à 1060€ de 1061€ à 1560€ Au-delà de 1561€

LES TARIFS POUR LES ARAMONAIS ET LES COMMUNES CONVENTIONNEES

(DOMAZAN, ESTEZARGUES, THÉZIERS, FOURNES)

	(DC	INIAZAN, ESTEZARGUES, THEZIERS	, FUURINES)	
Journée				
6.06€	7.44€	11.02€	12.12€	13.23€
½ journée sans repa	S			
3.00€	3.69€	5.51€	6.11€	7.21€
½ journée avec repa	ıs			
5.26€	6.59€	8.52€	9.12€	10.22€
	LES TARIFS P	OUR LES COMMUN	IES EXTERIEURES	
Journée				
12.07€	13.46€	17.03€	18.14€	19.24€
½ journée sans repa	S			
6.56€	7.70€	9.52€	10.12€	11.22€
½ journée avec repa	ıs			
9.27€	10.60€	12.52€	13.13€	14.23€